



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 10 avril 2025

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....6
Votants.....6
Exprimés.....6

Date de la convocation : 03/04/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le 10 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

ABSENTS EXCUSES : LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de six.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N°2025-3
DELIBERATION N°2025-3-5
FINANCES LOCALES – Vote du BP 2025
Budget commune

Vu l'article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57 applicable au budget de la commune,
Vu la délibération n°2024-5-6 du 10 avril 2024 sur la fongibilité des crédits,
Vu la délibération n°2024-2-5 relative à l'affectation des résultats,
Vu la délibération n°2025-2-8 du 20 mars 2025 relative au vote de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 ;
Vu la note de synthèse de présentation du budget prévisionnel 2025,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 présenté par le Maire, est soumis au vote par chapitre,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à six voix pour,

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2025 présenté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement et décrit ci-dessous :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération réelles	378 401.00 €	409 127.00 €	279 564.76 €	125 699.55 €
Opération d'ordre	207 835.71 €	177 109.71 €	53 970.50 €	207 835.71 €
TOTAL	586 236.71 €	586 236.71 €	333 535.26 €	333 535.26 €

- **Précise que** Madame le maire peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2.5 % des dépenses réelles de chaque section.

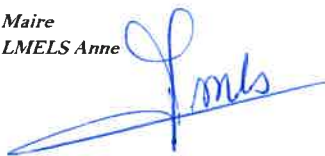
*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **15** avril 2025
- par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le **15** avril 2025

Le Maire
CALMELS Anne



Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.